Année académique 2025 - 2026 Département des Sciences, des Technologies et du Vivant

Bachelier en informatique orientation développement d'applications

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE ID208 Droit			
Ancien Code	ECID2B08ID208	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	C/M/C/M/C/ IID2080		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des **responsables** et des intervenants dans l'UE	HELHa Campus Mons **Marjorie ARTIELLE** (artiellem@helha.be) HELHa Campus Montignies **Anne-Julie PARQUET** (parquetaj@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement s'inscrit dans les axes communicationnels et linguistiques de la formation. Elle vise à améliorer les compétences en français et en anglais. Elle vise également à parfaire les formations juridique et professionnelle des étudiants.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer et informer**
- 1.2 Mener une discussion, argumenter et convaincre de manière constructive
- 1.3 Assurer la diffusion vers les différents niveaux de la hiérarchie (interface entre les collaborateurs, la hiérarchie et/ou les clients)
- 1.5 Présenter des prototypes de solution et d'application techniques

Compétence 2 **Collaborer à la conception, à l'amélioration et au développement de projets**
- 2.1 Elaborer une méthodologie de travail
- 2.2 Planifier des activités et évaluer la charge et la durée de travail liée à une tâche
- 2.4 Rechercher et utiliser les ressources adéquates
- 2.5 Proposer des solutions qui tiennent compte des contraintes

Compétence 5 **Mobiliser les savoirs et les savoir-faire lors du développement d'applications**
- 5.1 Concevoir, implémenter et maintenir des algorithmes répondant aux spécifications et fonctionnalités fournies
- 5.2 Choisir et mettre en œuvre un standard défini ou une technologie spécifique (méthodologie, environnement, langage, framework, librairies, ...)
- 5.3 Utiliser et exploiter des méthodes de modélisation lors de la phase d'analyse pour traduire les besoins des utilisateurs, sous forme d'un cahier de charges

Acquis d'apprentissage visés

A l'issue de cette UE, l'étudiant sera capable :

- de présenter efficacement un exposé oral (langue française)

- de lire, comprendre, traduire, expliquer, débattre de supports authentiques en anglais (écrits et oraux) relatifs à la vie quotidienne et/ou à caractère informatique, technique, économique et d'en assimiler le contenu

- de communiquer en anglais de manière fluide, structurée, claire et compréhensible

- d' exprimer et produire de manière claire et professionnelle des informations relatives au domaine d'études par l'utilisation de vocabulaire et de principes grammaticaux adéquats dans la langue cible (anglais)

- de mener, par équipe de travail, une recherche de nature juridique et de la présenter de manière structurée dans un dossier écrit (Mons)

- de développer son sens de l'analyse et son esprit critique face aux diverses sources juridiques (Mons/Montignies)

- d'analyser tant les situations d'actualité que les législations en cours et de se constituer un référentiel de sources d'information (Mons)

- de découvrir ou approfondir la maîtrise des textes juridiques relatifs aux N.T.I.C. (Mons/Montignies)

- de restituer de manière précise dans un langage juridique correct les concepts découverts. (Mons/Montignies)

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECID2B08ID208A Droit des TIC 24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECID2B08ID208A Droit des TIC 20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général :la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.
Exceptions :
1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.
Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Année académique 2025-2026 Département des Sciences, des Technologies et du Vivant

Bachelier en informatique orientation développement d'applications

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Droit des TIC			
Ancien Code	20_ECID2B08ID208A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CIID2081		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du **Titulaire** de l'activité et des intervenants	**Anne-Julie PARQUET** (parquetaj@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage a pour objectif de préparer les étudiants à l'entrée dans la vie professionnelle par la la compréhension des principes généraux de la législation relatives aux TIC.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de cette activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable :

1. Utiliser à bon escient les termes juridiques étudiés au cours
2. Analyser une situation afin de déterminer s'il s'agit d'une obligation de moyen ou de résultat
3. Classer les contrats dans les différentes catégories étudiées en classe
4. Expliciter les différents principes fondamentaux du droit des contrats
5. Distinguer les différents vices de consentements et les illustrer par des exemples
6. S'approprier et expliquer les concepts spécifiques au droit des contrats informatiques
7. Identifier le type de contrat informatique proposé
8. Différencier les infractions spécifiques à l'informatique des infractions aspécifiques
9. Identifier certaines infractions et leurs éléments constitutifs
10. Résoudre des petits cas pratiques se fondant sur les grandes lignes du RGPD analysées lors du cours
11. Déterminer quelles sont les conditions pour protéger un logiciel informatique par le droit de brevet et le droit d'auteur
12. Déterminer le mode de protection opportun, de comparer les deux modes de protection quant à la durée, le point de départ et le titulaire du droit.
13. Calculer, à partir d'un cas pratique, la durée exacte de chacune de ces protections et le jour où la base de données tombera dans le domaine public.
14. Déterminer la responsabilité en question dans un cas pratique et, s'il échet, le tribunal compétent

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Introduction: La Belgique (fonctionnement, institutions, législation, processus législatif, etc.)
- Le droit des contrats
- Les contrats informatiques
- La criminalité informatique
- La RGPD
- Le nom de domaine
- L'e-commerce et la protection du consommateur

- ...

Démarches d'apprentissage

- Cours magistral
- Exemples
- Exercices

Dispositifs d'aide à la réussite

L'étudiant est invité à poser des questions durant chaque cours ou au début du cours suivant.

Une séance de questions-réponses aura lieu, sur demande des étudiants, lors du dernier cours.

Sources et références

- GERLACHE A, VANDE LANOTTE J., UYTTENDAELE M, BRACKE S., GOEDERTIER G. (2008). *La Belgique pour débutants*, La Charte.
- DOCQUIR B. (2018). *Droit du numérique.* Larcier.
- POULLET Y. (2019). *La vie privée à l'heure de la société du numérique.* Larcier.
- MASSAGER N. (2013). *Les bases du droit civil. Tome III. Droit des obligations et des contrats spéciaux.* Anthemis.
- WERY P. (2011). *Droit des obligations Volume 1.* Larcier.
- Textes législatifs
- Sites officiels
- ...

Ce point reprend les références de base mais les références exhaustives se trouvent à la fin de chaque module constituant le syllabus.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les notes de cours, PPT ou autres supports seront déposés sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Les modalités opérationnelles seront déposées sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

L'examen écrit représentant la totalité de l'évaluation est organisé en janvier.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).